



JE TE SALUE
COMBLÉE DE GRÂCE

— 2026 —



LOURDES



Pèlerinage diocésain présidé par Mgr Christian Delarbre

Départ Lundi 20 juillet – Retour Samedi 25 juillet 2026

INFORMATIONS GENERALES

Tous ensemble, Pèlerins Diocésains, Hospitalité Ste Marthe, Néophytes, nous allons vivre un temps de fraternité sous le regard de Marie et en présence de notre Archevêque. Lors de ce pèlerinage, nous sommes invités à suivre les trois signes des apparitions : le Rocher, l'Eau et la Lumière. La procession aux flambeaux, les piscines, le geste de l'eau, le chapelet à la grotte, le chemin de croix ainsi que la prière d'intercession constituent des temps forts de ce pèlerinage.

Transports en Cars * (prévoir un pique-nique pour le voyage aller)

2 formules de transport sont proposées :

- . **de jour** : départ le lundi matin, depuis le parking piscine Plein Ciel, avenue Marcel Pagnol à Aix et d'autres lieux éventuels selon la résidence des inscrits ; les lieux définitifs seront indiqués 15 jours avant le départ. Retour le samedi soir.
- . **de nuit** : le lundi soir, depuis le parking piscine Plein Ciel, avenue Marcel Pagnol à Aix et d'un autre lieu selon la résidence des inscrits. Les lieux définitifs seront indiqués 15 jours avant le départ. Retour le samedi matin.

Hébergement

- . Le groupe des pèlerins diocésains sera réparti dans des hôtels proches l'un de l'autre et à cinq minutes à pied du sanctuaire : Hôtel Windsor ou équivalent
- . En pension complète du dîner du lundi 20/07/26 jusqu'au déjeuner du samedi 25/07/26 pour les trajets de jour (**5 nuits et 4 jours sur place**)
- . En pension complète du petit déjeuner du mardi 21/07/26 jusqu'au diners du vendredi 24/07/26 pour les trajets de nuit (**3 nuits et 4 jours sur place**)

Inscription

Retourner au Service des Pèlerinages à l'adresse (voir dernière page) ou par mail :

- . la fiche d'inscription remplie, signée + copie de la carte d'identité (recto- verso)
- . 1 enveloppe timbrée à votre adresse si vous n'avez pas d'email
- . 1 chèque d'acompte de 100 € à l'ordre de « ADA 532 Direction des Pèlerinages » ; un échelonnement des règlements est possible
- . Les Conditions Générales de Participation et le Règlement Général sur la Protection des Données sont disponibles sur le site :

<https://www.pelerinagesaixenprovence.fr/programme>

DATE LIMITÉ D'INSCRIPTION : 31 MAI 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION - Pèlerinage Lourdes 2026

Mme Mlle M. Sœur Père

▪ NOM :

▪ Prénoms :

▪ Email :@.....

▪ Date de naissance ▪ Nationalité :

▪ Tél fixe : ▪ Tél mobile :

▪ Adresse complète :

.....

▪ Code postal : ▪ Ville :

Personne à prévenir en cas d'urgence (obligatoire)

▪ Nom :

▪ Tél :

Je prends l'autocar	Je voyage de jour et je souhaite une chambre ...	Je voyage de nuit et je souhaite une chambre ...
<input type="checkbox"/> à Aix <input type="checkbox"/> autres	<input type="checkbox"/> simple 650 € <input type="checkbox"/> double avec Mme ou M. 500 €	<input type="checkbox"/> simple 480 € <input type="checkbox"/> double avec Mme ou M. 390 €

J'ai besoin d'être accompagné ou aidé dans mes déplacements

Régime alimentaire, allergie :

J'ai des besoins spécifiques (merci de préciser)

.....

Je souhaite recevoir le sacrement d'Onction des malades : je me signale à un prêtre du pèlerinage

Je souhaite aller aux piscines (en fonction des places disponibles)

**Les tarifs peuvent évoluer en fonction
des circonstances et du nombre de pèlerins**

N'OUBLIEZ PAS NOM ET SIGNATURE PAGE SUIVANTE

ASSURANCE DU PÈLERINAGE

Mutuelle Saint Christophe : Responsabilité Civile et Professionnelle.

Contrat n° 0000011321761304

- Le service diocésain des pèlerinages vous propose un programme : toute initiative prise en dehors de ce programme à l'insu du directeur des pèlerinages ou de son représentant ne sera pas couverte par notre assurance
- Attention : le pèlerinage peut être annulé, sans recours ni pénalité à l'encontre de l'organisateur, si le nombre de participants est insuffisant 30 jours avant le départ
- Le solde du pèlerinage devra être réglé impérativement un mois (le 20 juin) avant le départ. Faute de quoi, nous ne pourrons garantir votre réservation
- Toute annulation doit être notifiée par écrit. Si l'annulation intervient dans le mois (20 juin) précédent le pèlerinage, nous retenons 50 € de frais de dossier.

Le présent bulletin dûment complété avec un chèque d'acompte de 100 € à l'ordre « **ADA 532-Direction des Pèlerinages** » devra parvenir au service des pèlerinages avant le 31 mai 2026 (cachet de la poste faisant foi)

J'ai pris connaissance des Conditions Générales de Participation (CGP) et je les accepte.

Je soussigné(e) :

Date et signature :

Direction des Pèlerinages du Diocèse d'Aix et Arles

7 cours de la Trinité- CS70782 - 13625 Aix en Provence Cedex 1